

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012008 et clos le 31122008

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

ou réel normal
(cocher la case correspondante)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
S.I.E. de Versailles Ouest
12, Rue de L'Ecole des Postes
78015 VERSAILLES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et / ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SA ARION
41, RUE GEORGES CLEMENCEAU
78350 JOUY EN JOSAS

651 Insp., IFU	600344 N° dossier	44930504400017 N° Siret
-------------------	----------------------	----------------------------

Identification du destinataire

Préciser éventuellement:
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ¹ Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values à long terme ² imposables au taux de 15 % **2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %** (ligne 17 ou 591 du tableau n° 2059-A ou 2033-C)
(sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1 ^{2 bis})

2ter Plus-values ^{2ter} imposable au taux de 16,5 % **2 quater Plus-values** ^{2 quater} imposables au taux de 0 % (ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007) (art.219a quinquies du CGI) **2quinquies Plus-values exonérées** ^{2quinquies} (art.238 quinquies du CGI)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 ^{sexies} créées en Corse, art.208 ^{sexies} Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art.208 C du CGI) zones franche Corse, art. 44 ^{décies}
entreprises nouvelles art. 44 ^{septies} créées en Corse, art 208 ^{quater A} zones franches urbaines, art. 44 ^{octies} ou 44 ^{octies A} Autres dispositifs ^{3 bis}
Jeunes entreprises innovantes (art.44 ^{sexies A}) bénéfice ou déficit exonéré ³ (indiquer + ou - selon le cas) plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ou 8 %

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'Impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3 Crédits d'impôt et imputations

en faveur de la recherche en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise ⁴ prélèvement exceptionnel ^{5 bis} Crédit d'impôt pour investissement en Corse
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt famille ^{5 ter} réduction d'impôt en faveur du mécénat ⁵ autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SA UNION FIDUCIAIRE DE PARIS 2, Rue de Phalsbourg
- du comptable et/ou du conseil * 75017 PARIS 01 47 66 58 20
n° d'agrément du CGA 61200083600017 SA UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts-comptables **

A JOUY EN JOSAS le 16022009
Signature et qualité du déclarant Mr MESNAGER Président,

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant)
** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : nom de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice	(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu") SA ARION 31122008
---	---

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	(Voir renvois page 4)
----------	---	-----------------------

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 6	Payées par la société elle-même (a) Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2	Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 7	(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 8 (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2e du 3 de l'article 158 du CGI 9	(i)	
6	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2e du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7	Montant des revenus répartis 10	total (a à h)	

G	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS
----------	---

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8	

Ceaid Group

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SA ARION

31122008

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
	ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
REMUNERATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (Voir les explications figurant page 11 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)		
	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)	Taux de 8 % * (art. 219 I a quinquies du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

Les MVLT relevant du taux de 8 %, puis de 0 %, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007.
* Le taux de 8 % ne s'applique que pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du C.G.I.) - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante <input type="text"/> - Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)						
<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> </td> <td style="width: 50%;"> plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/> </td> </tr> <tr> <td> Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 16,5 % (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) <input type="text"/> </td> <td> plus ou moins-values à long terme imposable au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) <input type="text"/> </td> </tr> <tr> <td> - Chiffre d'affaires TTC <input type="text"/> </td> <td></td> </tr> </table>	bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/>	Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 16,5 % (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposable au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) <input type="text"/>	- Chiffre d'affaires TTC <input type="text"/>	
bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/>					
Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 16,5 % (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposable au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) <input type="text"/>					
- Chiffre d'affaires TTC <input type="text"/>						
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.						

N° SIRET



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts).

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2007 ou exercice

Désignation de l'entreprise SA ARION
Adresse 41, RUE GEORGES CLEMENCEAU

du _____
au _____

78350 JOUY EN JOSAS

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	GARNIER Christian Directeur Général				25, Rue fontaine 91580 ETRECHY			
2	MESNAGER Renaud Président				41, rue Georges Clemenceau 78350 JOUY EN JOSAS			
3	ROSE Stéphane Directeur Marketing				56, Avenue Voltaire 91190 GIF SUR YVETTE			
4	LE MOAL Ingénieur d'études				6b, Rue de La Cour aux Pineaux 78690 ST REMY L'HONORE			
5	RAMIARANANAN Yves Ingénieur d'études				4, Rue des Moines Blancs 91680 BRUYERES S/CHATEL			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	68 284			68 284	5 682			73 966
2	68 024			68 024	2 754			70 778
3	110 000			110 000	10 000			120 000
4	55 000			55 000	877			55 877
5	52 800			52 800				52 800
6								
7								
8								
9								
10								
**	354 108			354 108	19 314			373 421

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 790
Total	2 790

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2008 (total col. 9 + total col. 10) 10	376 212	- de l'exercice 2008 10	
- de l'exercice précédent 10	393 673	- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire : MESNAGER Renaud, Président

A BIEVRES le 16022009

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SA ARION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2
 Adresse de l'entreprise : 41, RUE GEORGES CLEMENCEAU Durée de l'exercice précédent * 1 2
 Numéro SIRET* 4 4 9 3 0 5 0 4 4 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 0 8	N-1 3 1 1 2 0 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *					
	Frais de développement *					
	Concessions, brevets et droits similaires	1 276 854	206 079	1 070 774	786 226	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 040	499	3 542	425	
	Autres immobilisations corporelles	13 173	8 862	4 311	5 548	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
		Autres participations				15
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières *	43 859		43 859	8 170	
	TOTAL (II)	1 337 927	215 440	1 122 486	800 384	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens			282 187		282 187	
En cours de production de services						1 575
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises			142 690		142 690	84 804
Avances et acomptes versés sur commandes		10 176		10 176	11 590	
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3) *	23 028		23 028	163 061
		Autres créances (3)	591 907		591 907	305 764
		Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				
	Disponibilités	106 578		106 578	110 323	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	2 874		2 874	19 465	
	TOTAL (III)	1 159 441	0	1 159 441	696 582	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif* (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	2 497 367	215 440	2 281 927	1 496 965		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SA ARION

Néant

*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....630 670.....)	DA 630 670	561 416
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 840 270	404 813
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 45 000	45 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF 132 607	132 607
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 4 824	4 824
	Report à nouveau	DH (716 887)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 55 957	(716 887)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)		DL 992 441
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)		DO 0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)		DR 0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 605 844	671 478
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 91 508	1 486
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 349
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 420 773	268 607
	Dettes fiscales et sociales	DY 97 625	114 108
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 73 736	6 164
Compte régul.	EB		
TOTAL (IV)		EC 1 289 486	1 065 193
Écarts de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 2 281 927	1 496 965
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 785 166	474 183	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 640		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SA ARION		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	402 208	FB	FC	402 208	223 082	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	401 056	FH	FI	401 056	58 612	
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	803 264	FK	0	FL	803 264	281 694
	Production stockée *				FM	280 612	1 575	
	Production immobilisée *				FN	414 306	320 690	
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		887	
	Autres produits (1) (11)				FQ	99	9	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 498 281	604 855
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	379 692	90 427	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	(57 886)	15 992	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		900	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	396 228	505 092	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	15 965	14 699	
	Salaires et traitements *				FY	632 015	670 486	
	Charges sociales (10)				FZ	183 208	175 161	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	137 390	58 138
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)		AZ			GE	45	165
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 686 657	1 531 060	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(188 376)	(926 205)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		1 491	
Total des produits financiers (V)					GP	0	1 491	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	36 072	15 880	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	36 072	15 880	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(36 072)	(14 389)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V -VI)					GW	(224 448)	(940 594)	

Désignation de l'entreprise : SA ARION Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 028		462	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 028		462	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 238			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 238		0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(12 209)		462	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(292 614)		(223 246)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 502 310		606 808	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 446 353		1 323 695	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	55 957		(716 887)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	Produits de locations immobilières	HY			
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	11 765		13 530
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1			887	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
INTERETS ET PENALITES FOURNISSEURS			15 638			
REGULARISATIONS DIVERSES			600	1 932		
REGULARISATIONS FOURNISSEURS				2 097		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise :		SA ARION				Néant	
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	TOTAL I			1	D8	3	
	TOTAL II						
Frais d'établissement et de développement				CZ		D8	D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	856 758	KE	KF 420 096
Terrains				KG		KH	KI
CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	Dont composants L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui		KM		KN	KO
CORPORELLES	Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	Dont composants M2		KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	569	KT	KU 3 471
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV	536	KW	KX	
	Matériel de transport*		KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	12 387	LC	LD	251
	Emballages récupérables et divers*		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
Avances et acomptes				LK		LL	LM
TOTAL III				LN	13 491	LO	LP 3 722
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
Autres participations				8U	15	8V	8W
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières				1T	8 170	1U	1V 35 690
TOTAL IV				LQ	8 185	LR	LS 35 690
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	878 434	ØH	ØJ 459 508
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	TOTAL I		1	2	3	4	
	TOTAL II						
Frais d'établissement et de développement				IN		DØ	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LW	1X 1 276 854
Terrains				IP		LX	LZ
CONSTRUCTIONS	Sur sol propre			IQ		MA	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME
CORPORELLES	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML 4 040
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN	MO 536
	Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	MT	MU 12 638
	Emballages récupérables et divers*		IX		MV	MW	MX
Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NB
Avances et acomptes				NC		ND	NE
TOTAL III				IY	0	NH	NI 17 214
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	ØW
Autres participations				IØ	15	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés				I1		2B	2D
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F 43 859
TOTAL IV				I3	0	NJ	2H 0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0	ØK	ØL 1 337 927
					15	NK	2H 0
					15	ØL	ØM 0

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2052

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 0 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S A A R I O N Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ARION	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	70 532	PF	135 547	PG		PH	206 079
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	144	QA	355	QB		QC	499
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	QD	88	QE	67	QF		QG	155
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 286	QM	1 421	QN		QO	8 707
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 518	QV	1 843	QW	0	QX	9 361
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		PN	78 050	PP	137 390	PQ	0	PR	215 440

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3		N4		N5		N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation Total IV	NL				NM						N0
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	0		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	0		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	0	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA ARION

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	0	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		9U	9V	9W	9X
		6K	6L	6M	6N
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation(1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	0	0	0	0
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	43 859	UV	43 859	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	23 028	23 028			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 329	4 329			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	292 614	292 614		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	44 119	44 119		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	250 845	250 845			
	Charges constatées d'avance		VS	2 874	2 874			
TOTAUX			VT	661 670	VU	661 670	VV	0
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD	
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE					
			VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 516	1 516			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	604 328	100 008	504 320		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	420 773	420 773				
Personnel et comptes rattachés		8C	40 587	40 587				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	55 967	55 967				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 071	1 071			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	91 508	91 508				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	73 736	73 736				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	1 289 486	VZ	785 166	504 320	0
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	66 672	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SA ARION		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 0 8	
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint [] moins part déductible * [] à réintégrer :				WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WC
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WD
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *				WE
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				WF
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *				WG
	Amendes et pénalités (nature :)				WI
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle acquittée en 2005 (cf. page 9 de la notice 2032)				WJ
Quote-part (Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE)	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15 %, (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				ZM
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %, (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont , Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8		
TOTAL I				WR	55 957
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) - imposées au taux de 16,5 % (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WH
			Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)		WP
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				WV
	Majoration d'amortissement *				WH
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies) K9	Entreprises nouvelles 44 sexties L2	Entreprises créées en Corse (art. 208 quater A) L3	WP
	Entreprises créées en Corse (art. 208 sexties) L4	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A) L5	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies) L6	WW	
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3	Zone franche Corse (art. 44 decies) QT	Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 octies A) QV	WB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WZ	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagee par le report en arrière du déficit *(entreprises à l'IS)		ZI			XB
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II		XA
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			ZY
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL			XD
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XF	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0		XG
				XH	341 937
				XJ	285 980
				XL	
				XO	285 980

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA ARION		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 040 282	
Déficits imputés	K5		
Déficits reportables	K6	1 040 282	
Déficits de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	285 980	
Total des déficits restant à reporter	YK	1 326 262	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	52 979	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 2 du CGI. *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	0	YO 0
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SA ARION		Néant <input type="checkbox"/> *
TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D (716 887)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0E 0
	TOTAL I	0F (716 887)
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB
	{ - Autres réserves	ZD
	Dividendes	ZE
	Autres répartitions	ZF
	Report à nouveau	ZG (716 887)
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II ZH (716 887)
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.		
RENSEIGNEMENTS DIVERS		
		Exercice N : Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7 ()	YQ 8 201 19 485
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS
DETAILS DES POSTES	- Sous-traitance	YT 87 179 214 971
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois) J8 ()	XQ 70 802 43 762
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU 17 435
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS 101 840 105 262
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV
	- Autres comptes	ST 118 971 141 097
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ 396 228 505 092
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW 2 303 1 296
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS ()	9Z 13 662 13 403
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX 15 965 14 699
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY 90 815 46 107
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 142 063 117 792
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2007) *	0B 627 240
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	0S
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	plus-values à 15 % JK plus-values à 0 % (1) JL
		plus-values à 16,5 % (2) JM Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	plus-values à 15 % JN plus-values à 0 % (1) JO
		plus-values à 16,5 % (2) JP Imputations JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG	indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale JH N° SIRET de la société mère JJ
- numéro de centre de gestion agréé * XP ()		
- Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : () handicapés : ())		YP 10 13
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*		ZK % %
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration		Si absence de filiales et participations, cocher 0 ZR () Si présence de filiales et participations, cocher 1

(1) ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.
 (2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (art. 219 I a du CGI)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SA ARION

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)	Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente * (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées		
				COURT TERME (11)	LONG TERME (12)	
					16.5 % (1)	15 % ou 16 %
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détails à donner sur une note annexe)					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (12))

(A)

(B) (Ventilation par taux)

(1) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007
 (2) ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SA ARION Néant *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2		
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) 1*.		
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ou d'autres éléments d'actif exclus du régime du long terme (art.219 I a <i>quater</i> du CGI) 1*.		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%		Solde des moins-values à 16%
		1	2	
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIETES

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 4 - 5 - 7
	A 19 % ou à 15 %	A 8 % (1)	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>quater</i> , a <i>sexies-0</i> ou a <i>sexies-0</i> bis du CGI)*	A 15 % ou à 16,5 % (2)	A 8 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7	8
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Uniquement en cas d'exercice ouvert entre le 01/01/2006 et le 31/12/2006. En cas d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.
 (2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI).

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA ARION Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16	0	0	0	0	0

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SA ARION	Néant	<input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012008	et clos le : 31122008	Durée en nombre de mois 1 2

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	327 305
<small>Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle</small>	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	45
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
<small>Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *</small>	C9	
TOTAL B	D1	327 350

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
	D2	(327 350)

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 0 8

N° SIRET 4 4 9 3 0 5 0 4 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ARION

ADRESSE (voie) 41, RUE GEORGES CLEMENCEAU

CODE POSTAL 78350 VILLE JOUY EN JOSAS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque que le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

**ANNEXE LIBRE
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Libellé	Période		Montant		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			2 874		